



REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNAT DE France CAMIONS 2020

Association Sportive Automobile Armagnac Bigorre

Nom de l'épreuve : **CHAMPIONNAT DE France CAMIONS**

Circuit : **Paul Armagnac à NOGARO**

Date de l'épreuve : **4 au 6 Septembre 2020** nombre de jours **3**

Niveau de l'Epreuve National : **P.E.A.**

Permis d'organisation Ligue n°13 délivré le 23/6/2020

Permis d'organisation FFSA n° 352 délivré le 9/7/20

Cette épreuve nationale, à participation étrangère autorisée, est organisée conformément aux prescriptions du code sportif international FIA, aux règlements généraux de la FFSA, aux règlements particuliers des catégories inscrites, et au présent règlement particulier, auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre, par le seul fait de leur inscription.

Ce meeting compte pour le Championnat de France Camions FFSA, pour le Championnat de la Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées Coefficient 3 et le Challenge des Commissaires de la Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées.

ARTICLE 1P. ORGANISATIONS

1.1P. OFFICIELS

Coordinateur de l'épreuve	Fabien CALVET _ Lic. n° 2778
---------------------------	------------------------------

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS: Camions _ Legends Car Cup

Président	Membres	
Michel VERGNES Lic. n° 1740	Franck DEL SANTO Lic. n° 3166	Jean-Claude LABEYRIE Lic. n° 1996

Chargé(e)s des relations avec les concurrents	M. Hélène LARREGAIN / Lic. n° 129467
	J. Jacques MIO BERTOLO / Lic. n° 1297

Pilote Safety-Car :	Didier LESCOS _ Lic. n° 40536
Pilote Conseiller:	Noël CROZIER
Technique Conseiller:	Yann BILLOT

DIRECTEURS DE COURSE :

Directeurs de Course :	<i>En cours de désignation</i>	René PASCOU Lic. n° 14181
DC Adjoint :	Jean-Marc NIEL Lic. n° 129470	René-Jean HULOT Lic. n° 7288
Stagiaire :	Robert SARTHE Lic. n° 9928	Amar HAMICHE Lic. n° 33073

DIRECTEURS DE COURSE :

Commissaires Techniques FFSA :	Michel BRUN <i>Lic. n° 52526</i>	Alexandre FOURCADE <i>Lic. n° 28760</i>
Commissaires Techniques :	Jean-Marc PETINGER <i>Lic. n° 236553</i>	Xavier GRANDE <i>Lic. n° 250994</i>
Responsable Parc Fermé :	Michel BRUN _ <i>Lic. n° 52526</i>	
Responsable Pesée :	Michel BRUN _ <i>Lic. n° 52526</i>	

CHRONOMETRAGE :

Responsable :	LARET Mickaël _ <i>Lic. N° 125482</i>		
Chronométreurs :	Françoise ACEVDO <i>Lic. n° 254095</i>	Michel CALMELS <i>Lic. n° 190760</i>	Annick JULIA <i>Lic. n° 254094</i>

Médecin Chef :	BECOARN Yves _ <i>Lic. n° 111355</i>
Chargée de Presse :	ESTENAVE Marie-France
Commissaire délégué à la sécurité :	NIEL Jean-Marc _ <i>Lic. n° 129470</i>
Juges de Départ :	Directeurs de Course
Responsable des Commissaires :	NAVARRO Christian _ <i>Lic. n° 6990</i>
Responsable Pénalités :	NIEL Jean-Marc _ <i>Lic. n° 129470</i>
Responsable Sortie Pit-Lane :	Commissaires Stands
Responsable Vitesse Voie des Stands :	Commissaires Stands

1.2P. HORAIRES (PAR CATEGORIE) EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU REGLEMENT STANDARD

Horaires détaillés en annexe.

1.3P. VERIFICATIONS (PAR CATEGORIE) (en attente d'information des plateaux)**Vérifications administratives :**

- Chpt de France Camions → vendredi 4 septembre de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00
- Legends Cars Cup → vendredi 4 Septembre de 09 h 00 à 13 h 45

Vérifications techniques :

- Chpt de France Camions → vendredi 4 Septembre de 10 h 15 à 17 h 00
- Legends Cars Cup → vendredi 4 Septembre de 09 h 00 à 14 h 00

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus jusqu'au 25 Août 2020 à l'adresse suivante :

ASA ARMAGNAC BIGORRE - BP 24 - 32110 NOGARO

Tél : 05.62.09.02.49 Fax : 05.62.69.05.44.

www.circuit-nogaro.com / email : administratif@circuit-nogaro.com

Montant des frais de participation : Coupe de France des Camions : **150 €**

Les engagements « **Legends Car Cup** » sont reçus par le responsable de plateau.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes :

Championnat de France Camions _ Legends Car Cup

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire : Conforme au cahier des charges de chaque catégorie

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le circuit Paul Armagnac de NOGARO bénéficie d'une licence de parcours n° 19 valable jusqu'au **17 mars 2023**.

Il sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre.

Longueur du circuit : **3636 m**

Pôle : **à droite départ ARRETE _ à gauche départ LANCE**

Nombre de voitures admises :	<u>ESSAIS</u>	<u>COURSE</u>
- Chpt de France Camions	32	26
- Legends Car Cup	66	60

Panneau officiel d'affichage : **Tour de contrôle**

Salle de briefing : **1^{er} étage au-dessus des stands**

Parc fermé : **Arrière Hall Technique**

PARC CONCURENTS - PADDOCK

Les horaires d'ouverture sont indiqués à l'entrée. Les véhicules personnels ne sont pas autorisés dans le paddock.

Tout démontage de structure est formellement interdit avant le dimanche 6 Septembre 2020 à 16 heures.

Pendant les heures de fermeture :

- L'accès est contrôlé et seules les personnes accréditées sont autorisées,
- Les véhicules ne sont pas autorisés à pénétrer,
- Les véhicules de compétition ne sont pas autorisés à sortir de l'enceinte.

La société de gardiennage assure la sécurité à l'intérieur de l'enceinte.

L'accès est autorisé à des personnes accréditées. La Direction du circuit, les Organisateur et la Société de Gardiennage ne pourront être tenus responsables des vols ou dégradations pouvant être commis au préjudice des utilisateurs du paddock.

ARTICLE 10P. PRIX

Néant

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : **12**

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : **3 de 9Kg**

Nombre de commissaires de piste*, lors de chaque manche : **36**

**Le nombre de commissaires de stands n'est pas inclus dans cet effectif.*

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit **est équipé** d'un centre médical permanent.

Le circuit **est équipé** d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : **3**

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : **OUI**

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : **OUI**

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Plan du circuit avec les emplacements des camions, carburant et pneumatiques.